Baden-Württemberg
BEWÄHRUNGS- UND GERICHTSHILFE

PROBATION ET ASSISTANCE JUDICIAIRE
DU BADE-WURTEMBERG

L'être humain est au centre de nos attentions.

Probation et assistance judiciaire du Bade-Wurtemberg
(BGBW)

Au 31 décembre 2022, la SSPP s'occupera d'environ **16 900 clients dans le cadre de la probation** sur la base de normes de qualité élevées. Chaque année, environ **9700 rapports d'assistance judiciaire** sont rédigés et les médiateurs de la SSBF interviennent dans environ **1600 cas de conciliation victime-auteur**.

Dans l'ensemble du pays, environ **500 salariés et 600 bénévoles travaillent** actuellement pour la BGBW.

La BGBW est un pilier important de la prévention de la criminalité et protège activement les victimes.

Aperçu des tâches

Service de probation

Assistance judiciaire

Justice réparatrice

En liberté conditionnelle

Service de probation

Objectif principal : prévenir la récidive

Mesures à prendre :

- Soutien et contrôle du respect des obligations et des directives judiciaires.
- Soutien dans le travail sur le délit.
- Conseil et médiation en cas de problèmes personnels/ sociaux ou économiques.
- Rapport à l'instance compétente sur le déroulement de la prise en charge.

L'assistance judiciaire donne une vue d'ensemble

Rapports sur les auteurs :

- Utilisation à tous les stades de la procédure pénale.
- Situation et environnement de vie, personnalité et évolution du prévenu ou du condamné adulte **résumés de manière concise dans un rapport**.

Assistance judiciaire

- Documentation des déclarations de l'accusé concernant l'acte et recherche du contexte de l'acte punissable.
- Désignation des mesures appropriées du point de vue du travail social.

La collaboration est volontaire pour le prévenu et la personne condamnée.

L'assistance judiciaire donne une vue d'ensemble

Rapports des victimes :

- Documenter les conséquences d'un délit sur les victimes mineures ou adultes.
- Constatation de situations de danger existantes ou d'autres événements pertinents.

Assistance judiciaire

- Clarification de la volonté de témoigner et de la nécessité de prendre des mesures pour protéger la victime pendant l'audience principale.
- L'assistance judiciaire prend les victimes au sérieux dans leur situation et les oriente, si nécessaire, vers des services d'aide.

La coopération est basée sur le volontariat pour les victimes.

Peine privative de liberté de substitution

Une amende ? Risque de prison ?

- La peine d'emprisonnement de substitution (PPS) - Une peine d'emprisonnement qui est exécutée lorsqu'une amende imposée par le tribunal n'est pas payée.
- Pour l'exercice budgétaire 2020, le coût net d'un détenu par jour de détention, y compris les investissements de construction, s'élevait à 130,38 €.
- **Grâce à notre activité dans le domaine des PPS**, les jours de détention économisés représentent **une économie potentielle** de plus de

➢ **23 millions d'euros**

Éviter les peines privatives de liberté de substitution (PPS)

Le projet pilote "Éviter les peines privatives de liberté de substitution" (PPS) s‘est achevé avec succès dans les établissements de Mannheim et Reutlingen en avril 2020, après une phase de projet d‘un an.

- En novembre 2020, la procédure visant à éviter les peines de substitution a été mise en œuvre dans tous les établissements de la BGBW.

Objectif du projet :

- Éviter la peine privative de liberté de substitution ainsi que ses conséquences par une brève intervention dans le cadre de l'assistance judiciaire post-procédure.

Intervention brève :

- Deux tentatives de contact au maximum, y compris des visites à domicile.
- Pour faire le point sur la situation sociale et financière, en se concentrant sur les raisons qui empêchent le remboursement.
- Information sur les formes d'amortissement possibles.
- Conseil sur la forme d'amortissement la plus appropriée pour le/la condamné(e).
- Durée maximale de traitement :
  4 semaines.

Accord de remboursement commun :

- Amortissement par un travail d'intérêt général.
- Paiement en plusieurs fois.
- Paiement intégral.
- Transmission et demande de l'accord de remboursement conclu au parquet compétent.

Décret du Ministère de la Justice

Période :

- 14 jours après la convocation pour commencer la peine privative de liberté de substitution, la BGBW reçoit l'ordre de prendre contact avec la personne condamnée.

Délimitation des groupes de délits :

- Les mandats sont donnés lorsque la personne condamnée a été condamnée à une amende pour les délits suivants : vol, détournement de fonds, escroquerie et abus de confiance, obtention frauduleuse de prestations ainsi que délits au sens de la Loi sur les stupéfiants (LStup).

Critères d'exclusion :

- Peines d'emprisonnement déjà purgées ou peines de substitution.
- Délinquants violents et sexuels.
- Citoyens du Reich*.

*Le terme "citoyens du Reich""doit notamment constituer une démarcation linguistique par rapport aux "citoyens fédéraux", car les adeptes de cette idéologie ne se considèrent pas eux-mêmes comme des citoyens de la République fédérale d'Allemagne, mais du Reich allemand, parfois même comme apatrides.

Participer aux décisions dans le cadre de la médiation victime-auteur

Objectif principal : résoudre un conflit de manière équitable

Possibilités :

- La victime peut parler des conséquences de son acte.
- L'auteur assume la responsabilité de son acte.
- Le conflit peut être réglé à l'amiable.
- Une compensation peut être convenue (par exemple, un paiement compensatoire pour les dommages).
- Rapport au mandant sur l'issue de la justice réparatrice.

Justice réparatrice

Service de probation bénévole

Objectif principal : prévenir la récidive

Le bénévolat dans le domaine de la probation se concentre sur :

- le soutien au respect des obligations et des directives ;
- le soutien dans le travail sur le délit ;
- le conseil et la médiation en cas de problèmes personnels/sociaux ou économiques ;
- l'orientation vers des centres de consultation/thérapie ;
- la rédaction de rapports à l'attention du tribunal sur le déroulement de la prise en charge.

Devenez agent de probation bénévole ! Participez !

Au sein de la BGBW, vous :

- prendrez en charge 2 à 5 clients au maximum en parallèle, sous votre propre responsabilité ;
- ne vous verrez confier que des cas correspondant à vos capacités et compétences ;
- serez préparé par des formations spéciales ;
- bénéficierez du soutien d'un chef d'équipe ;
- bénéficiez d'une estime et d'un respect particuliers pour votre engagement.

Devenez agent de probation bénévole ! Participez !

Le candidat idéal au bénévolat est celui qui :

- a au **moins 21** ans ;
- dispose de **suffisamment de temps et d'intérêt** pour s'occuper des intérêts du client ;
- a confiance en la capacité de chaque personne **à changer et évoluer positivement** ;
- fait preuve de **tolérance** envers les autres.
- est conscient que le **changement prend du temps**.

Concept de spécialistes

Spécialisations dans les domaines suivants

- Jeunesse
- Violence
- Maladies mentales
- Délits sexuels
- Addiction
- Migration
- Finances
- Extrémisme
- Justice réparatrice en tant que médiateur

Tâches des spécialistes

- **Conseils** aux agents de probation professionnels et bénévoles ou aux supérieurs hiérarchiques pour les cas (difficiles) sur demande (analyse de cas).
- **Intervention de crise** au cas par cas pour les collègues professionnels et bénévoles.
- **Encadrement en tandem** pour les cas difficiles, si nécessaire.
- **Contribution à la transmission des connaissances** dans le cadre des réunions de l'établissement ou du service.
- **Organisation** de journées professionnelles, de formations continues, de réunions de réseau, de tables rondes, etc.
- **Contributions, discussions de cas, échanges professionnels** au sein des réunions de service.
- **Transmission d'informations** par le biais de circulaires, distribution de matériel d'information au sein des établissements, gestion du contenu du forum, mise en place de FAQ, etc.
- Mise en œuvre du **travail en réseau** avec les partenaires de coopération.
- Collaboration au **développement de la qualité**.

Missions et objectifs des spécialistes

Compétences professionnelles

- Des connaissances professionnelles actualisées.
- Volonté de se former en permanence, y compris dans le cadre de l'auto-apprentissage.
- Affinité et intérêt pour le domaine thématique.
- Attitude proactive dans le travail.

Compétences personnelles

- Compétences méthodologiques et didactiques.
- Compétences en matière de communication.
- Compétences en matière de conseil.
- Flexibilité et créativité dans l'exécution et la mise en œuvre de l'activité.

1. Augmentation et garantie de la qualité de l'encadrement des travailleurs sociaux - conseil aux collègues.
2. Professionnalisation des travailleurs sociaux dans leur travail quotidien.
3. Établissement d'un réseau interne et externe entre les professionnels.

Inventaire des ressources et des risques (RRI)

Gesamtausprägung Ressourcen-Risiken-Inventar

Status	Ressourcen	Kriminogene Faktoren	Bedarfsfaktoren
Vollständig	gering	hoch	hoch

Bereiche

Bereich	Dimensionen	Ressourcen	Kriminogene Faktoren	Bedarfsfaktoren	Letzte Änderung	Letzter Verlauf
Delinquenz	Anlassdelikt		gering		26.06.2017	
	Kriminalitätsentwicklung		sehr gering		26.06.2017	
	Risikomanagement	gering	sehr hoch	gering	26.06.2017	
	Auflagen / Weisungen			gering	26.06.2017	
Sozio-ökonomischer Bereich	Wohnen / Aufenthalt	sehr gering	mittel	sehr hoch	26.06.2017	
	Finanzielle Situation	hoch	sehr gering	sehr gering	26.06.2017	
	Bildungsstand / Ausbildung	sehr gering		hoch	26.06.2017	
	Beschäftigung / Tätigkeit	mittel	gering	sehr hoch	26.06.2017	
Interpersoneller Bereich	Herkunftsfamilie	gering	sehr gering		26.06.2017	
	Soziales Umfeld	gering	sehr hoch	sehr hoch	26.06.2017	
Intrapersoneller Bereich	Gesundheit	mittel	hoch	hoch	26.06.2017	
	Abhängigkeit / Gefährdung	gering	gering	sehr hoch	26.06.2017	
	Einstellung / Kompetenzen	mittel	mittel	gering	26.06.2017	

- Le RRI est un **instrument de diagnostic social**.
- Pour ce faire, 13 dimensions sont évaluées par les agents de probation.
- Les facteurs criminogènes, les ressources et les besoins de la clientèle sont calculés sur cette base.
- Ensuite, une évaluation du cas est effectuée, dans laquelle une hypothèse de délit détaillée est formulée. C'est sur cette base que le concept de travail est élaboré.

Principes du travail avec les délinquants

risk – Principe de risque – Qui ?	• L'intensité du traitement suit l'importance du risque de récidive.
needs – Principe du besoin – quoi ?	• Seul le traitement des besoins *criminogènes* réduit également le risque de récidive.
responsivity – Principe de réactivité – comment ?	• Le type d'intervention suit les capacités et le style d'apprentissage du client.

Avantages du RRI

- Base d’une prévision sociale solide pour soutenir le tribunal.
  - Hiérarchisation des cas, intensité du suivi.
    - Aide à la décision pour le choix des interventions.
      - Illustration du point de vue du client sur lui-même.
    - L’anamnèse est uniforme chez chaque client.
  - Focalisation sur les facteurs décisifs.
- Le travail devient compréhensible.

Possibilités du RRI

1.
2.
3.

Priorisation des mesures à prendre / à mettre en œuvre par le service de probation

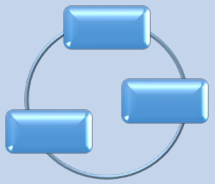

Possibilité de subdiviser les clients ayant un besoin de soutien élevé et ceux ayant un besoin de soutien moins élevé

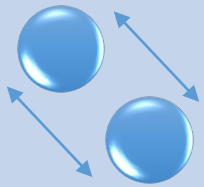

Systématisation et uniformisation du traitement des cas

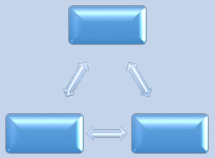

Structuration et documentation plus claires des cas

I.
II.
III.

Traçabilité de l'évaluation de l'affaire et de l'appréciation ("abandon de l'intuition")

Fondation "Resozialisierung Dr. Traugott Bender" (réinsertion sociale)

La fondation

La fondation "Resozialisierungsfonds Dr. Traugott Bender" est une fondation d'utilité publique dont l'objectif est de permettre aux délinquants du Bade-Wurtemberg de prendre un nouveau départ dans des conditions économiques ordonnées et d'aider ainsi à leur réinsertion dans la société.

- ✓ Aide au règlement des dettes par l'octroi de prêts sans intérêts
- ✓ Conseil et suivi par le service de probation
- ✓ Négociations de règlement par des mandataires de la fondation
- ✓ Prêt maximum : 11.000,00 €, remboursable en 5 ans
- ✓ Montant du prêt adapté à la capacité de remboursement
- ✓ Garantie : cession de salaire/traitement ou cautionnement

Tâches liées à la demande de prêt

Agents de probation :

- Conseil dans le cadre du conseil intégré en matière de dettes
- Examen de l'aptitude personnelle et économique des client(e)s
- Soutien lors de l'enregistrement de toutes les dettes
- Soutien lors de la présentation de la demande

Agents de la fondation :

- Vérification de l'exhaustivité de la demande
- Demande de relevés de créances actuels et vérification des créances
- Examen de la situation globale et élaboration d'un plan de redressement
- Correspondance et négociations de conciliation avec les créanciers
- Recommandation à la fondation d'octroyer le prêt demandé, y compris son montant et le montant de la mensualité de remboursement au conseil d'administration de la fondation

Décision sur la demande de prêt

Compétence de la fondation :

- Décision d'octroi du prêt (conseil de direction)
- Versement des montants de règlement convenus directement à la partie créancière
- Surveillance des remboursements
- Décision sur les demandes de réduction des mensualités (les demandes de réduction des mensualités ou de report doivent être adressées directement à la fondation en indiquant les motifs et les justificatifs)

Depuis sa création en 1974 jusqu'au 31.12.2022 :

- 5.261 prêts accordés
- 30.019 créances liquidées pour un montant de 118 millions d'euros
- 26 millions d'euros de prêts
- Taux d'assainissement global : 22 %
- charge moyenne de la dette par client/e : 22 462,03 €

Structure de l'organisation

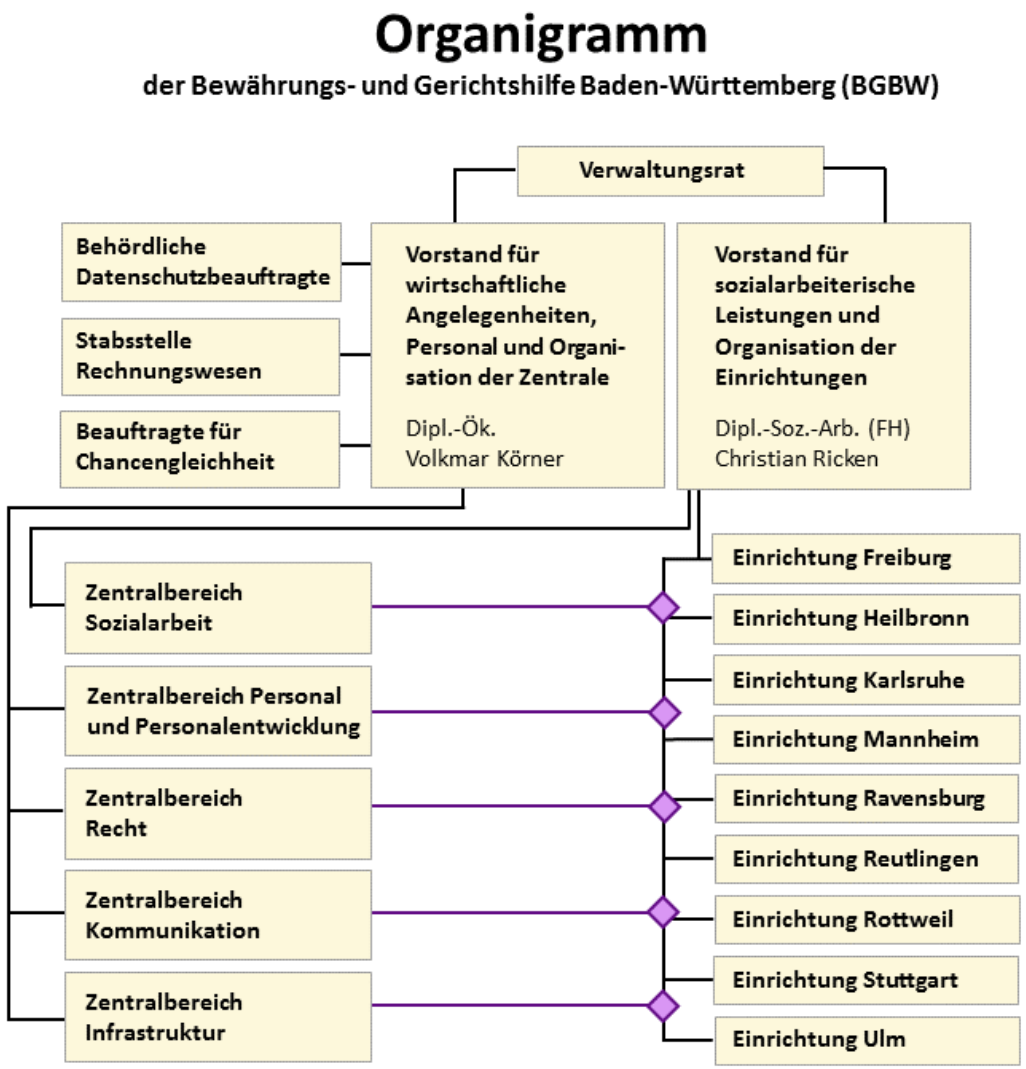

Assistance judiciaire et de probation Bade-Wurtemberg

Siège social : Stuttgart

Il existe neuf établissements régionaux dans tout le pays :

- Fribourg
- Heilbronn
- Karlsruhe
- Mannheim
- Ravensbourg
- Reutlingen
- Rottweil
- Stuttgart
- Ulm

ainsi que **17 bureaux extérieurs** et **20 lieux d'accueil**

Baden-Württemberg
BEWÄHRUNGS- UND GERICHTSHILFE

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre attention !

Bewährungs- und Gerichtshilfe Baden-Württemberg
Rosenbergstraße 122 | 70193 Stuttgart
Tél. : +49 (0) 0 7 11 62 76 9 – 400 | Fax : 0711/627 69 – 433
Suivez-nous aussi sur Facebook & Instagram
www.bgbw.landbw.de